

Saint Vulbas, le 17 Mars 2020

REUNION EXTRAORDINAIRE DU CSE DU 17 Mars 2020

Direction : - GRASSART Frédéric – Directeur de sites
- Rodolphe DUGAST – Invité, remplacement de Mme BOURBON

Membres élus titulaires : JOUAN Alain – CZORLICH Magal (Abs) – CHIAROT Grégory (Abs) – EVRARD Angélique (Abs) – DELORME Aurélien – MARTIN Elodie – BARROIS Hervé (Abs) – MONNERY Sandra (Abs) – DE NICOLA Sylvain

Membres élus suppléants : YATTE Coumba (Abs) – CUGNO Matthieu (Abs) – SEON Maelle (Abs) – LAZZARO Nicolas (Abs) – AUBRY Sandrine (Abs) – GONNEAU Virginie – HUCHON Bastien (Abs) – SGRO Mathieu (Abs) – GOUX Karine (Abs)

Représentant syndical : – JACOBBERGER Jean-Paul (Abs) –

La séance est ouverte à 12h00

Comme convenu lors du CSE Extraordinaire du lundi 16 Mars. Il a été décidé d'organiser chaque jour un CSE Extraordinaire portant sur l'évolution des mesures gouvernementales et leurs incidences sur l'activité de LSL.

Conjointement avec le secrétaire du CSE, il est ajouté à l'ordre du jour du CSE les points suivants :

1° Annulation du CSE Ordinaire prévu initialement le 25 Mars prochain.

A l'unanimité il est décidé, compte tenu des circonstances exceptionnelles de déprogrammer le CSE du 25 Mars. Les points spécifiques à l'ordre du jour sont reportés au CSE du mois d'Avril qui devrait se tenir le 29 Avril.

2° Mise en place du chômage partiel

La Direction informe les membres du CSE que le gouvernement étudiait la mise en application d'une indemnisation en cas de chômage partiel dont les modalités seraient prises en charge à 100% pour les employeurs. La Direction diffusera un mail dès qu'un décret d'application sera publié.

3° Fin des NAO 2020

La Direction et l'organisation syndicale CFDT n'ont pas trouvé d'accord. Un procès-verbal de désaccord a été signé ce jour.

La Direction appliquera donc de manière unilatérale les dispositions suivantes :

- Une augmentation générale pour les salariés (ouvriers et employés) à la grille de : **1,1%** avec effet rétroactif au 01 Janvier 2020. Cette mesure figurera sur la paie de Mars.
- Un budget global d'augmentation individuelle de **1,1%** pour les autres catégories. Rétroactif au 01 Janvier.
- Une augmentation de la prime Vacances de **100 €** brut pour l'ensemble des salariés. Le montant de la prime Vacances passera donc de 200 €. Cette prime est versée sur le salaire de Mai. Pour en bénéficier il faut avoir acquis une ancienneté d'un an au 01 Mai de chaque année.

4° Activité de LSL

La Direction est en attente de la décision du Conseil d'Administration d'INTERSPORT pour savoir si nous arrêtons notre activité soit cette fin de journée ou demain.

Suite aux annonces gouvernementales du lundi 16 Mars 2020 sur la fermeture de tous les commerces non essentiels à la vie du pays et de la mise en place des mesures de confinement, le conseil d'administration d'INTERSPORT France a fermé l'ensemble de ses magasins.

Logistique Sports et Loisirs, filiale à 100% d'Intersport France et dont l'activité est la réception de marchandise, le stockage et la préparation des commandes pour les magasins des adhérents d'Intersport France a donc vu ses activités mises à l'arrêt. La crise sanitaire liée au Coronavirus et la conjoncture économique nous conduisent à stopper l'ensemble de nos activités et rendent impossible nos relations commerciales avec nos clients et nos fournisseurs.

Dans ce cadre, nous devons suspendre l'ensemble des activités de l'entreprise directement lié aux activités de l'entrepôt :

- Arrêt des activités de préparation et expéditions liés aux fermetures des magasins
- Arrêt des activités de réception et de stockage liés à l'annulation, le report des livraisons fournisseurs.

L'arrêt de ces activités ne permet plus de recettes pour l'entreprise et nous sommes contraints de procéder à la mise en activité partielle afin de préserver tous les emplois.

Néanmoins, nous avons pu identifier une liste de personnes en back office qui vont avoir recours au télétravail puisque leur activité au quotidien permet une continuité



Logistique Sports et Loisirs – Site de Saint Vulbas

Allée des Peupliers – 01150 ST VULBAS - TEL : 04 74 46 24 00 – FAX : 04 74 46 24 04

d'activité sur des sujets d'organisation générale de l'entreprise. Nous maintiendrons ces activités de télétravail tant que les sujets traités par ces personnes permettront de maintenir cette activité. Pour réduire l'impact financier sur les salariés et limiter le recours à l'activité partielle et après avoir informé et consulté le CSE, nous envisageons également de solliciter les collaborateurs pour qu'ils posent des congés anticipés avant fin mai dans la limite de 6 jours ouvrables.

Il a été procédé au vote de la mise en chômage partiel : les élus ont voté favorablement à l'unanimité.

Une information générale sera déclenchée au plus vite dès que cette décision sera prise.

La séance est levée à 12h30

Le secrétaire
Alain JOUAN

Le Président
Frédéric GRASSART